

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD253

présenté par
M. Zulesi, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« présente »,

le mot :

« remet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.